

Conseil syndical du 26/03/2025

Procès-Verbal

Étaient présents : Williams Dufour, Pierre Fayard, Marc Gautier, Pascal Gentil, Daniel Baton, Gilles Bourdier, Eric Philippe, Fabien Gallice, Jean-Louis Reynaud, Dominique Combaz, Alain Perrot,

Étaient excusés : Freddy Rey, Eyraud Robert, Roger Journet, Stéphane Gusméroli, Evelyne Labrude,

Étaient absents : - Bertrand Pugnot, Nadine Reux, Raymond Vagnon, Mathias Lavolé

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Cynthia Martin, chargée ressource en eau et Adrien Carnet-Guillot, technicien de rivière, Yolenne Sicaud, chargée de mission communication.

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du conseil pour leur présence.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 19/02/2025:

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

1) Point technique :

- Etude stratégique ressource en eau
- Programme de gestion de la végétation des berges
- Communication : concours photos, espace élus sur le site internet, support en ligne : « bulletin santé des rivières » et « infos crues », animations pédagogiques 2024/2025,

2) Budget 2025 : Compte Financier Unique, affectation de résultat

3) Délibérations :

- Affectation de résultat
- Compte Financier Unique
- Participations EPCI 2025
- Budget primitif 2025
- Tableau des effectifs
- Convention de mandat contrat groupe / CDG
- Convention d'application ZH transférées (« Convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 73 – Année 2025 – TERRITOIRE TRANSFERE)

- Convention d'application ZH déléguées SIAGA-CEN73 (« Convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 73 – Année 2025 – TERRITOIRE DELEGUE »)
 - Convention ZH déléguées SIAGA-CCLA (« Convention d'application et de financement avec la CCLA – missions zones humides 2024
 - Avenant 6 mise à disposition agents du Département 38
 - Non classement de la digue St Laurent du Pont tronçon 36
 - Convention de Co-Portage du label "Rivières Sauvages" entre le SIAGA, Réciprocité Guiers et le Parc naturel régional de Chartreuse
- 4) Divers : prochaines dates....

1/ Point technique :

▪ **Etude stratégique de la ressource en eau:** Cynthia Martin prend la parole pour présenter l'avancement de l'étude stratégique ressource en eau. Elle indique les questions auxquelles nous voulons répondre :

Quels sont les prélèvements actuels et comment influencent-ils les rivières ?

Quelle quantité d'eau coule dans les rivières (ressource) à l'étiage ?

Quelle quantité d'eau doit-on laisser dans les rivières pour le maintien en bon état des milieux aquatiques (DB) ?

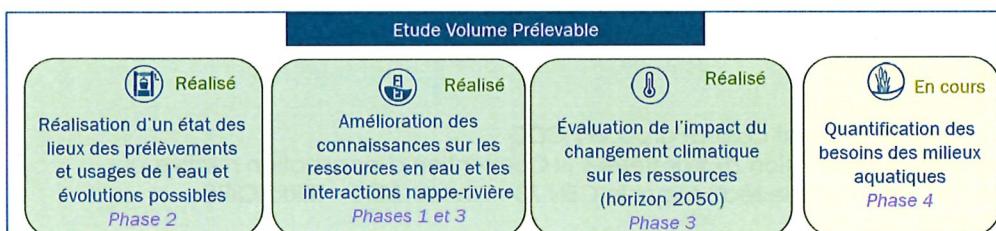
Quels volumes maximums peut-on prélever tout en préservant le bon état du milieu (volumes prélevables et DOE) ?

Ces volumes permettent-ils de répondre à l'évolution des besoins du territoire à courts et moyens termes ?



Impacts du changement climatique et évolutions des besoins ?

Elle rappelle les phases qui ont déjà été réalisées ainsi que celle qui est en cours :

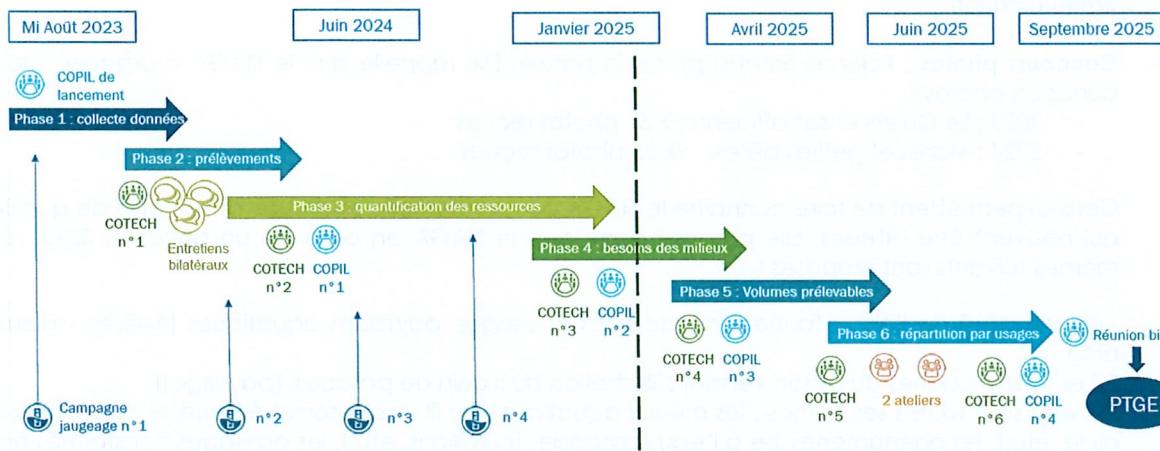


Ensuite, elle présente les phases à venir :

Phases 5 et 6 : définition de règles de gestion quantitative de l'eau : débit Objectif d'Etiage (DOE) et volumes prélevables associés

Phase 7 : projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) : partage de la ressource de manière concertée et plan d'action

Elle indique également la rétrospective et le calendrier à venir :



Cynthia Martin indique que 70% des prélèvements sont pour l'alimentation en eau potable, 93% des prélèvements en eau souterraine ; Elle explique ensuite les modifications du bassin versant face au changement climatique : +1,5°C de température moyenne en 40 ans (en plaine surtout, Baisse de l'enneigement au profit des précipitations, Accentuation de cette tendance à l'horizon 2050.

- Gilles Bourdier demande de combien sera la hausse des températures en 2050. Cynthia Martin lui répond qu'il y a trois scénarios envisagés pour l'avenir ; il est annoncé + 4° d'ici la fin du siècle. Didier Girard ajoute qu'il est important de vulgariser cette information et qu'un partage équitable de l'eau est nécessaire. Jean-Louis Reynaud ajoute qu'une baisse de consommation va être indispensable.

Cynthia Martine indique qu'il y a eu une participation dynamique des hébergeurs touristiques lors des deux ateliers sur les économies d'eau, que les participants sont généralement déjà sensibilisés à ces enjeux, que les points de blocage sont principalement d'ordre réglementaire et/ou technique, et qu'ils souhaitent mutualiser la communication auprès des touristes et valoriser les démarches entreprises. La suite donnée à ces ateliers sera d'approfondir et apporter des réponses sur la réglementation et proposer des pistes d'actions concrètes et réalisables et la possibilité de faire par la suite un atelier sur le territoire du lac d'Aiguebelette.

- **Programme de gestion de la végétation des berges :** Adrien Carnet-Guillot indique que l'état d'avancement entre octobre 2024 et octobre 2025 est de 69 275€ / 159 000€TTC soit 44% répartit comme suit
 - Lot 1 → Adéquation : 20 400€ sur 44 500€ TTC soit 46%
 - Lot 2 → Adéquation : 20 400€ sur 44 500€ TTC soit 46%
 - Lot 3 → Acty Chantier : 13 775€ sur 31 000€ TTC soit 44%
 - Lot 4 → OSEZ : 14 700€ sur 31 000€ TTC soit 47%

Lot 1 et 2 → Bassins Guiers Vif & Guiers Mort : 60 Jours réalisés au total entre Lot1&2 dont 2,5 jours d'arrachage/coupe de Robiniers et 2,5 jours de bouturage (Saules & Peupliers noirs)

Lot 3 et 4 → Bassins Guiers Aval : 40 jours réalisés au total entre Lot 3&4. Sur la Bièvre, une intervention conjointe avec commune Aoste a été faite suite à la pluie de fin janvier.

Adrien Carnte-Guillot précise que c'est la dernière année du marché, il se termine en octobre 2025. C'est la raison pour laquelle nous faisons actuellement un bilan.

- ✚ Jean-Louis Reynaud précise que les équipes d'insertion sont financées par les aides de l'agence de l'eau RMC. Didier Girard ajoute que l'Agence de l'eau RMC risque de moins financer l'entretien.
- ✚ Pierre Fayard indique que le Guiers est trop droit et l'aménager en méandre serait plus favorable.

■ Communication :

- **Concours photos** : Yolenne Sicaud prend la parole. Elle rappelle que le SIAGA a organisé deux concours photos :
 - 2023 : Le Guiers et ses affluents → 61 photos reçues
 - 2024 : Mares et petites bêtes → 25 photos reçues

Ceux-ci permettent de faire connaître le SIAGA au grand public et d'avoir des photos de qualité qui peuvent être utilisées. Elle propose donc que le SIAGA en organise un autre en 2025. Les thèmes suivants sont proposés :

1/La vie au fil de l'eau : faune flore, activités et usages, paysages aquatiques (rivières, milieux, etc.)

2/Les trésors cachés du bassin versant : illustration du « coin de paradis » (paysages)

3/L'eau sous toutes ses formes : les milieux aquatiques au fil des saisons (sécheresse, crue, neige, pluie, etc.), les phénomènes liés à l'eau (cascade, tourbillons, etc.), les paysages transformés par l'eau (érosions, dépôts sédimentaires, etc.)

Le thème 3 est retenu.

- **Site Internet** : Un extranet réservé aux élus sera prochainement disponible sur le site internet. L'objectif est de transmettre plus d'informations aux élus que sur les différents supports pour permettre de mieux suivre les évolutions internes du syndicat ; Un système d'actualités avec toutes les réunions et les comptes-rendus ainsi que les actualités internes au syndicat (cohésion d'équipe par exemple). Il y aura également les actualités « prêts-à-publier » comprenant différents articles proposés aux EPCI et aux communes sur les actions menées par le SIAGA prêts à être diffuser sur leurs différents supports (avec un titre, sous-titre, contenu, illustration) et les élus seront informés des interventions du SIAGA et pourront facilement répondre aux questions.

Dans la stratégie de communication, le manque de diffusion de nos suivis et étude a été soulevé et regretté par les partenaires notamment. Pour améliorer ce point, en 2025, il y aura sur notre site deux nouveaux supports type « infographie » :

- o « Le Saviez-vous ? » pour ajouter des connaissances plus techniques
- o Bulletins infos avec le bulletin de santé des rivières sur la préservation de la ressource en eau, la qualité et les milieux aquatiques dont l'objectif est de mettre en valeur les chiffres obtenus dans les différentes études/suivis. Le contenu sera des informations très visuelles et accessibles au grand public (bilan sécheresse en été, étiage hivernale, suivis sur la biodiversité et ce que cela signifie, les travaux pour le bon fonctionnement du cours d'eau, etc.).

Et le bulletin « Info crue » (nom à déterminer) sur le risque inondation dont l'objectif est de développer la culture du risque et mettre en avant les bons gestes et de mieux faire connaître le rôle du SIAGA en cas d'inondation. Son contenu sera des graphiques sur la montée du Guiers et affluents, exemples de crues/inondations sur le territoire pendant la période donnée, exemples concrets d'intervention du SIAGA

- **Animations pédagogiques et scolaires** : Yolenne Sicaud rappelle qu'en 2024-2025, il y a eu 17 écoles, 40 classes et 914 élèves du CP au CM2 (dont 1 classe ULYS du collège de Pont-de-Beauvoisin en « collaboration » avec la classe de CM2 de Romagnieu) qui ont bénéficié des animations pour un budget total de 35 715,50 € (dont animations : 32 623 €, bus : 2 480 €, matériels pédagogiques : 612,50 €).

Il est donc proposé de poursuivre les animations en 2025-2026 avec un financement possible entre 2 contrats par l'AERMC. Il est proposé aux élus d'ouvrir ces animations aux collèges.

- ✚ Williams Dufour et Jean-Louis Reynaud indique que cela représente beaucoup de classes.

- ↳ Eric Philippe indique qu'il y a quatre classes par niveau au Collège du Guillon.
- ↳ Gilles Bourdier précise que ce ne sont pas forcément les mêmes élèves que les primaires.

Pour conclure sur la communication, Didier Girard indique que la signature de la charte des ambassadeurs de l'eau aura lieu le 12 avril en partenariat avec l'école de l'eau.

2/ **Compte Financier Unique, affectation de résultat** : Sabine Gandy prend la parole pour présenter les chiffres :

	RESULTATS 2023	Résultats 2024			Reste à réaliser Dépenses	Reste à réaliser Recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats			
SF	+2 052 803.48€	1 807 017.72 €	1 182 769,00 €	624 248.72 €			2 677 052.20 €
SI	636 220.05 €	581 462,17 €	696 759,17 €	- 115 297,00 €	1 167 950.87 €	448 778.00 €	-198 249.82 €

Résultat par chapitre, section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
011	Charges à caractère générale	538 457.32 €	013	Atténuation de charges	1 631.79 €
012	Charges de personnel	409 539.34 €	042	Subventions transférées	93 193.00 €
65	Autres charges courantes	45 377.48 €	74	Subventions & participations	1 705 097.08 €
66	Charges financières	- €	75	Autres produits de gestion courante	1 335.85 €
67	Charges spécifiques	2 213.65 €	77	Produits exceptionnels	- €
042	Dotations aux amortissements	187 181.21 €	70	Produits services et ventes diverses	5 760.00 €
	Total	1 182 769.00 €		Total	1 807 017.72 €

Résultat par chapitre, section investissement :

DÉPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
40	Subventions transférées	93 193.00 €	40	Amortissements des immobilisations	187 181.21 €
20	Immobilisations incorporelles	217 430.22 €	10	Dotations, fds divers, réserves(FCTVA+1068)	125 610.96 €
21	Immobilisations corporelles	167 303.21 €	13	Total des subventions	268 670.00 €
23	Immobilisations en cours	155 662.74 €	138	Autres subventions	- €
41	Opérations patrimoniales		41	Opérations patrimoniales	- €
13	Subventions Investissement	63 170.00 €	1068	Report excédent fonctionnement	- €
TOTAL		696 759.17 €	TOTAL		581 462.17 €

Affectation de résultat : après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2024, il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2024 qui fait apparaître un excédent de 520 923.05 € et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (compte 001) : 520 923.05 €

*et de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui fait apparaître un excédent 2 677 052.20 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 2 478 802.58 €

* Affectation autres réserves (compte 1068) : 198 249.82 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la reprise des résultats dans le BP 2024

Compte Financier Unique : Mme. DRECLERC Valérie, receveur à Pont de Beauvoisin indique que notre Compte Financier Unique provisoire ne fait apparaître aucune discordance entre notre comptabilité et celle du SGC de Pont de Beauvoisin Savoie ; il a été transmis au Syndicat, avant le 30 juin comme la loi en fait l'obligation.

Les résultats par chapitre de l'exercice 2024 sont les suivants :

	RESULTATS 2023	Résultats 2024			SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	
SF	+2 052 803 48€	1 807 017.72 €	1 182 769,00 €	624 248.20 €	2 677 052.20 €
SI	636 220.05 €	581 462,17 €	696 759,17 €	- 115 297,00 €	520 923,05 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation le compte financier unique

3/Délibérations :

- **Participations Gemapi et Item 12 :** Sabine Gandy rappelle que lors du DOB, une hausse de 1.8 % sur 2025 afin de compenser la hausse de l'inflation a été proposé :

	Participation 2024 GEMAPI	Participation 2024 Item 12	TOTAL	Participation 2025 GEMAPI	Participation 2025 Item 12	TOTAL	Montant hausse
CCLA	14 014.57 €	5 991.67 €	20 006.24 €	14 266.83 €	6 099.52 €	20 366.35 €	360.11 €
CCVDD	199 926.36 €	11 641.01 €	211 567.38 €	203 525.04 €	11 850.55 €	215 375.59 €	3 808.21 €
CC VG	149 059.91 €	8 675.50 €	157 735.41 €	151 742.99 €	8 831.66 €	160 574.65 €	2 839.24 €
CAPV	136 525.51 €	7 938.52 €	144 464.03 €	138 982.96 €	8 081.41 €	147 064.38 €	2 600.35 €
CCCC	352 419.85 €	20 389.65 €	372 809.50 €	358 763.41 €	20 756.66 €	379 520.07 €	6 710.57 €
TOTAL	851 946.20 €	54 636.35 €	906 582.55 €	867 281.23 €	55 619.80 €	922 901.03 €	16 318.49 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le montant 2025 des participations Gemapi et Item 12 des EPCI.

- **Budget primitif 2025 :** Sabine Gandy présente les chapitres et opérations du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 :

Equilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de 4 728 251.61 €

Suréquilibre en recettes comme suit :

- Section d'investissement à la somme de 1 130 555.79 €
 - Dépenses = 3 355 088.69 €
 - Recettes = 4 485 644.48 €

Cf détail en annexe

Jean-Louis Reynaud demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques et demande le vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2025

- **Convention de mandat contrat groupe / CDG :** Sabine Gandy explique que le CGG 38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :
 - Une convention proposant des titres restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
 - Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
 - Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
 - Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

La possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu).

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Le Conseil syndical après avoir délibéré, décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- 1- Les titres restaurant,
- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Tableau des effectifs :** Sabine Gandy présente le tableau des effectifs avec le nombre du nouvel effectif sur lequel il apparaît deux nouveaux agents recrutés en 2024.

Filière Technique		
Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Ingénieur	3	5
Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien	2	2
Adjoint technique	1	1
Total agents en technique	7	9
Filière Administrative		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1
Total agents en administratif	1	1
Nombre total d'agents	8	10

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 73 – Année 2025 – Territoire Transféré :** Didier Girard explique qu'il convient d'établir pour l'année 2025 cette convention avec le CEN ; Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération 2023-2025 entre le SIAGA et le CEN Savoie. Elle permet de définir les actions et les moyens financiers affectés.
Elle a pour objet la définition des modalités de l'appui financier du SIAGA au CEN Savoie pour la réalisation des différentes actions de gestion sur les zones humides citées dans l'article 2, pour

Codes Inventaire départemental	Nom d'usage de sites	Code CEN Savoie	Nature des travaux
73CPNS3061	Marais des Rives	ROTH	Travaux de restauration hydraulique, fauche tardive avec exportation, suivis des travaux, suivi de gestion
73CPNS3079 - Complexe de Côte Envers/ de Truison et de la Ferra	Côtes Envers	GGCE	Travaux sur les mares, entretien, suivi de travaux

73CPNS3128 - Marais de la Bridoire et du Buisson Rond	Val Tiers	TIER	Travaux de restauration des milieux ouverts (bûcheronnage, broyage, croquage souches...), fauche tardive avec exportation, débroussaillage et lutte contre les invasives, travaux sur les mares, suivi de travaux, suivi de gestion
73CPNS3162 – Le Sourd	L'étang	BEET	Travaux sur les mares, entretien, suivi de travaux
73CPNS3126 Dullins, les Gabriaux	Marais des Gabriaux		Travaux sur les mares, entretien, suivi de travaux

I'année 2025 ; Le coût est de 23 480 € comprenant :

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 73 – Année 2025 – territoire délégué :** Didier Girard explique qu'il convient d'établir également cette convention pour l'année 2025 ; Celle-ci a pour objet la définition des modalités de l'appui

financier du SIAGA au CEN Savoie pour la réalisation des différentes actions de gestion sur les zones humides citées dans l'article 2 ; Le coût est de 9 795 € comprenant :

Codes Inventaire départemental	Nom d'usage de sites	Code CEN Savoie	Nature des travaux
73CPNS3070	Marais des Grands Champs	GRCH	Débroussaillage et lutte contre les invasives, suivis de travaux, broyage de roselière, entretien des secteurs à grande douve, suivi de travaux
73CPNS3089	Marais du col de la Crusille	NOCR	Entretien des berges, lutte contre les invasives, suivis travaux
73CPNS3105 - Bonivard	La Pallud	AYPA	Fauche tardive avec exportation, suivis de travaux

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- Convention d'application et de financement avec la CCLA – missions zones humides 2025 :** Didier Girard explique que le syndicat propose de soutenir la mise en œuvre des travaux prévus par le CEN Savoie sur les sites qu'il gère et pour lesquels le SIAGA est « autorité GEMAPIENNE » : Marais des Grands Champs (Gerbaix et Marcieux), Marais du col de la Crusille (Novalaise), La Pallud (Ayn) pour un coût estimatif de la participation du SIAGA est de 9 795 € TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- Avenant 6 Département Isère :** Sabine Gandy explique que l'avenant N° 6 annule et remplace l'article 3 de l'avenant N°5 du 6 janvier 2025.

La contribution annuelle forfaitaire définie à l'article 4 de la convention est actualisée à **14 340 €** pour **2024** selon la décomposition suivante :

Fonction	Grade et expérience	Coût salarial chargé annuel temps plein	Quotité de temps de travail	Nombre de mois	Coût
Chargée de projet	Ingénierie expérimentée	51 644 €	40 %	4/12	6 886 €
Technicien SIG	Technicien expérimenté	46 914 €	20 %	12/12*	7 454 €
Total					14 340 €

l'absence du technicien SIG du 18 octobre au 31 décembre 2024 conduit à ajuster le remboursement au prorata des jours concerné (soit 75j d'absence, le prorata est égal à (1-75/365) : ((46914/365)(365-75))*20%)

Ainsi, le Département remboursera, le cas échéant, au SIAGA la différence entre le montant de la contribution 2024 de l'avenant 5 et celui du présent avenant.

Les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Non classement de la digue St Laurent du Pont :** Didier Girard explique que les résultats du rapport de l'Etude relative aux aléas inondation du Guiers et de ses affluents, Hydretudes concluent à une mise en charge très limitée de l'ouvrage pour la crue de référence (10cm sur un linéaire de 1.5 ml, crue de référence à Q100). Les résultats de la note d'incidence réalisée par le Cabinet Merlin en 2017, faisant suite aux travaux d'arasement de seuil et concluant également à la faible mise en charge de l'ouvrage pour l'aléa de référence Q100. Compte tenu que les travaux d'arasement du seuil dit des écoles, effectués sur le Guiers Mort, et la faible mise en charge de l'ouvrage, mis en charge à partir de la crue de référence seulement (Q100) et sur une hauteur et linaire très limités (10 cm sur 1.5 ml). Il convient donc d'effectuer le non-classement en système d'endiguement du Tronçon n°36 de l'ouvrage du Camping de Saint-Laurent du Pont (38) par le SIAGA.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Convention de Co-Portage du label "Rivières Sauvages" entre le SIAGA, Réciprocité Guiers et le Parc naturel régional de Chartreuse :** Didier Girard indique que cette délibération annule et remplace la délibération CS-2024-39.

Il rappelle que le Guiers Mort a été reconnu pour la bonne qualité de son eau et de son environnement proche. En 2019, il a été labellisé « Site Rivières sauvages » sur 12 km, de sa source à Saint-Pierre-de-Chartreuse jusqu'au site de Fourvoirie à Saint-Laurent-du-Pont par l'association du réseau des sites rivières sauvages. Ce label, co-porté avec l'association Réciprocité Guiers et le PNR de Chartreuse, valorise et protège les rivières au bon fonctionnement écologique. Il permet de lancer un programme d'actions afin d'améliorer la connaissance et suivre le cours d'eau, d'agir pour le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de valoriser le cours d'eau et ses environs et de sensibiliser le grand public. Puis il explique qu'il convient d'établir une nouvelle convention de co-portage du label "Rivières Sauvages" entre le SIAGA, Réciprocité Guiers et le Parc naturel régional de Chartreuse afin de réaliser le suivi et la gestion de ce label.

Cette convention a pour but de définir les modalités du co-portage du label « rivières sauvages » concernant la gouvernance, la répartition des coûts de renouvellement du label et le partage financier du poste chargée de mission rivières sauvages lié au suivi et à la gestion du label. En effet les coûts d'Adhésion réseau ARRS + droit d'usage sont réévalués à **2350 €HT au lieu 2500 €**

Cette convention est établie pour une durée de cinq ans soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 et elle pourra être renouvelée ou modifiée par avenant, sous réserve de l'accord de l'ensemble des parties signataires. Elle peut être résiliée à tout moment par accord des trois parties.

Il indique que les nouveaux coûts sont répartis selon l'annexe financière de la convention. La-dite convention est annexée à cette délibération.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

4/ Divers : Sabine Gandy donne les prochaines dates de réunions :

- Vendredi 28/03/2025 à 14h00 : CoPil eau et participation citoyenne à 4C
- Mardi 15/04/2025 : atelier prospective contrat de bassin à 4C
- Mercredi 07/05/2025 9h30 : CoPil étude du bilan du contrat à Maison du Lac
- Mercredi 21/05/2025 à 9h30 : CoPil ressource en eau à 4C
- Mercredi 11/06/2025 à 17h30 : Bureau syndical
- Mercredi 25/06/2025 à 18h00 : conseil syndical

L'ordre du jour ayant été complément examiné, la séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance
Alain Perrot



Le 26/03/2025
Le Président
Jean-Louis REYNAUD



	ART.	DESIGNATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2024				BUDGET PRIMITIF 2025		
			PREVU	REALISE	REPORTS	RESULTATS CUMULES	AFFECTATION RESULTAT + REPORTS	NOUVELLES INSCRIPTIONS	CREDITS DISPONIBLES
FONCTIONNEMENT	002	Déficit antérieur reporté	-	-	-	-	-	-	-
	60611	Eau & Assainissement	400,00 €	288,82	-	288,82	-	400,00 €	400,00
	60612	Energie - Electricité	5 000,00 €	4 082,77	-	4 082,77	-	5 000,00 €	5 000,00
	60622	Carburants	5 000,00 €	4 068,46	-	4 068,46	-	5 000,00 €	5 000,00
	60628	Autres fournitures non stockées (2023 : loupes à insectes)	3 000,00 €	-	-	-	-	3 000,00 €	3 000,00
	60631	Fourniture d'entretien	300,00 €	217,32	-	217,32	-	300,00 €	300,00
	60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	1 110,14	-	1 110,14	-	3 000,00 €	3 000,00
	60636	Vêtements de travail	1 000,00 €	-	-	-	-	1 000,00 €	1 000,00
	6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	185,56	-	185,56	-	1 000,00 €	1 000,00
	6068	Autres matières et fournitures (2023 : animat' scol+carnet+sacs)	5 000,00 €	340,00	-	340,00	-	1 000,00 €	1 000,00
	6132	Locations immobilières loyer	12 000,00 €	9 368,52	-	9 368,52	-	12 000,00 €	12 000,00
	6138	Locations mobilières (Téléphone)	1 500,00 €	1 036,80	-	1 036,80	-	1 500,00 €	1 500,00
	61528	Entretien, réparation autres bâtiments	1 000,00 €	-	-	-	-	2 000,00 €	2 000,00
	61551	Entretien matériel rouant	3 000,00 €	2 349,41	-	2 349,41	-	3 000,00 €	3 000,00
	61558	Entretien, réparation autres biens mobiliers (Drome)	5 000,00 €	-	-	-	-	5 000,00 €	5 000,00
	6156	Maintenance (Maplin, photocopieur, Berger-Levrault, site internet, Dematis, téléphone, informatique, SVP)	18 000,00 €	12 087,46	-	12 087,46	-	16 000,00 €	16 000,00
	65811	Droit utilisation / informatique en nuage	5 000,00 €	-	-	-	-	-	-
	6161	Primes d'assurances/ Assurance multirisques	10 000,00 €	9 647,61	-	9 647,61	-	12 000,00 €	12 000,00
	617	Etudes & Recherches	936 170,65	393 745,35	-	393 745,35	-	722 000,00	722 000,00
	6182	Doc. Générale et technique	0,00 €	-	-	-	-	0,00 €	-
	6184	Versements à des organ.form. (France Digues, CEPRI, AGATE, IRMA ...)	4 000,00 €	3 258,60	-	3 258,60	-	4 000,00 €	4 000,00
	6188	Autres frais divers (AAP Approche citoyenne/PNRC)	6 000,00 €	15 190,00	-	15 190,00	-	60 000,00 €	60 000,00
	6226	Autres honoraires, conseils... (avocat Didier Milland)	10 000,00 €	2 964,00	-	2 964,00	-	10 000,00 €	10 000,00
	6228	Divers honoraires (Agate(mentaire), associations animations scolaires, label mère sauvage ...)	30 000,00 €	29 598,40	-	29 598,40	-	36 000,00 €	36 000,00
	6231	Annonces et Insertions, catalogues	5 000,00 €	3 214,40	-	3 214,40	-	5 000,00 €	5 000,00
	6232	Fêtes et cérémonies	500,00 €	210,00	-	210,00	-	500,00 €	500,00
	6237	Publications (journal CR + plaquettes tranche 2, vidéo, carte sensible, film Irma)	10 000,00 €	30 399,40	-	30 399,40	-	5 000,00 €	5 000,00
	6238	Fraud divers de publicité (gourde)	0,00 €	1 345,00	-	1 345,00	-	1 500,00 €	1 500,00
	6245	Transports collectifs de personnes extérieures à la collectivité	2 000,00 €	1 446,00	-	1 446,00	-	3 500,00 €	3 500,00
	6251	Voyages et déplacements	500,00 €	316,90	-	316,90	-	500,00 €	500,00
	6257	Réceptions (30 ans SIAGA)	3 000,00 €	2 100,81	-	2 100,81	-	3 000,00 €	3 000,00
	6261	Frais d'affranchissement	4 000,00 €	2 433,45	-	2 433,45	-	3 000,00 €	3 000,00
	6262	Frais de Télécommunication	3 200,00 €	3 145,51	-	3 145,51	-	3 500,00 €	3 500,00
	627	Service bancaire et assimilé	400,00 €	400,00	-	400,00	-	400,00 €	400,00
	6283	Frais de nettoyage	3 600,00 €	3 609,63	-	3 609,63	-	4 000,00 €	4 000,00
	6288	Autres services extérieurs	100,00 €	-	-	-	-	100,00 €	100,00
	63512	Taxes foncières	300,00 €	297,00	-	297,00	-	350,00 €	350,00
	6355	Taxes sur véhicules	500,00 €	-	-	-	-	500,00 €	500,00
	6218	Autre personnel extérieur (montage PAPI, SIGiste 2022 + 2023)	25 000,00 €	16 269,00	-	16 269,00	-	42 800,00 €	42 800,00
	6332	Cotisation versée au FNAL	200,00 €	224,71	-	224,71	-	300,00 €	300,00
	6336	Cotisation CNFPT	3 800,00 €	4 262,00	-	4 262,00	-	4 500,00 €	4 500,00
	6338	Autres impôts, taxes...	600,00 €	672,70	-	672,70	-	800,00 €	800,00
	64111	Personnel titulaire rémunération	74 000,00 €	72 917,69	-	72 917,69	-	75 000,00 €	75 000,00
	64112	NBI; SFT	55,00 €	150,55	-	150,55	-	200,00 €	200,00
	64113	NBI	1 500,00 €	1 353,76	-	1 353,76	-	1 500,00 €	1 500,00
	64144	Indemnités-inflation personnel titulaire	0,00 €	-	-	-	-	-	-
	64118	Autres indemnités titulaires	48 000,00 €	36 276,80	-	36 276,80	-	46 000,00 €	46 000,00
	64131	Personnel non titulaire Rémunération	121 000,00 €	127 024,66	-	127 024,66	-	180 000,00 €	180 000,00
	64138	Personnel non titulaire Primes et autres indemnités	23 150,00 €	25,19	-	25,19	-	50,00 €	50,00
	64134	Indemnités-inflation personnel non titulaire	0,00 €	22 894,80	-	22 894,80	-	26 000,00 €	26 000,00
	6451	Charges de sécurité sociale URSSAF	50 300,00 €	56 300,98	-	56 300,98	-	65 000,00 €	65 000,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00 €	30 906,80	-	30 906,80	-	36 000,00 €	36 000,00
	6454	Charges de sécurité cotisation ASSEDIC	6 000,00 €	6 069,72	-	6 069,72	-	8 000,00 €	8 000,00
	6455	Cotisation pour assurance du personnel	8 000,00 €	11 466,21	-	11 466,21	-	12 000,00 €	12 000,00
	6456	Charges de sécurité cotisation FNC	0,00 €	-	-	-	-	0,00 €	-
	6458	Cotisations autres organismes (cos)	1 900,00 €	-	-	-	-	2 200,00 €	2 200,00
	6475	Autres charges sociales : médecine	950,00 €	1 243,20	-	1 243,20	-	1 500,00 €	1 500,00
	6478	Autres charges sociales divers (participatif* empl mutuelle, prévoyance, tickets restaurant, chèques cadeaux...)	14 000,00 €	14 668,40	-	14 668,40	-	16 000,00 €	16 000,00
	6488	Autres charges du personnel : formations, prime ts en commun, journées ARRA	6 000,00 €	6 812,17	-	6 812,17	-	8 000,00 €	8 000,00
	6817	Dotation aux dépréciations des actifs	-	-	-	-	-	-	-
	65311	Indéménités élus	38 000,00 €	37 866,21	-	37 866,21	-	38 000,00 €	38 000,00
	65322	Frais de mission et déplacement élus	0,00 €	-	-	-	-	0,00 €	-
	65313	Cotisation retraite élus	2 500,00 €	2 073,50	-	2 073,50	-	2 300,00 €	2 300,00
	65314	Cotisation sécu soc élus	0,00 €	145,50	-	145,50	-	200,00 €	200,00
	65315	Frais de formation élus	500,00 €	-	-	-	-	500,00 €	500,00
	6541	Admission en Non Valeur	0,00 €	5 292,00	-	5 292,00	-	5 500,00 €	5 500,00
	65888	Autres (cotisations DGIFP)	10,00 €	0,27	-	0,27	-	10,00 €	10,00
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00 €	-	-	-	-	1 000,00 €	1 000,00
	66116	Intérêts sur opération financière	0,00 €	-	-	-	-	0,00 €	-
	6761	Défenses imprévues	0,00 €	-	-	-	-	-	-
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	62 763,00 €	2 213,65	-	2 213,65	-	-	-
	6811	Da- immobilisations	188 471,97	187 181,21	-	187 181,21	-	187 000,00 €	187 000,00
	6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	-	-	-	-	150 000,00 €	150 000,00
RECETTES	022	Dépenses imprévues	0,00 €	-	-	-	-	-	-
	023	Virement section investissement	2 583 503,51 €	-	-	-	-	2 883 841,61 €	2 883 841,61
	TOTAL RECETTES Fonctionnement			4 386 374,33 €	1 182 769,00	-	-	4 728 251,61	4 728 251,61
	002	Excédent antérieur reporté	2 052 803,48 €	2 052 803,48 €	-	2 052 803,48 €	-	2 478 802,38	2 478 802,38
	6419	Remb. Rémunération du personnel	600	1515,12	-	1515,12	-	6 000,00 €	6 000,00
	6479	Remb autres charges sociales	-	116,67	-	116,67	-	150,00 €	150,00
	74718	Participation Etat (Actions PEP + animations)	246 237,10	180 341,41	-	180 341,41	-	337 572,00 €	337 572,00
	747818	Participation autres groupements (AE)	856 854,00 €	525 909,12 €	-	525 909,12 €	-	715 831,00 €	715 831,00
	7473	Participation Départements	229 618,20 €	92 264,00	-	92 264,00	-	173 294,20 €	173 294,20
	74741	Participation des EPCI GEMAPI / ITEM 12	906 582,55 €	906 582,55 €	-	906 582,55 €	-	922 901,03 €	922 901,03
	75888	Autres produits divers de gestion courante	-	1 335,85 €	-	1 335,85 €	-	-	-
	7738	Autres produits except- De gestion (UY-S)	0,00	-	-	-	-	-	-
	773	Mandats annulés /exercice antérieur	0,00	-	-	-	-	-	-
	775	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	-	-	-	-	-	-
	778	Produit exceptionnelle divers	0,00	-	-	-	-	-	-
	70702	Coupe de bois	-	5 760,00	-	5 760,00	-	-	-
	777	Quote-part des subventions d'investissement	93 679,00 €	93 193,00 €	-	93 193,00 €	-	93 701,00	93 701,00
	Total Recettes Réelles Fonctionnement	2 333 570,85 €	1 807 017,72 €	-	1 807 017,72 €	-	2 249 449,23 €	2 249 449,23 €	
	TOTAL RECETTES cumulées Fonctionnement	4 386 374,33	3 859 821,20	-	-	-	4 728 251,61	4 728 251,61	

			COMpte ADMINISTRATIF 2024				BUDGET PRIMITIF 2025		
	ART.	DESIGNATION	PREVU	REALISE	REPORTS	RESULTATS CUMULES	AFFECTATION RESULTAT + REPORTS	NOUVELLES INSCRIPTIONS	CREDITS DISPONIBLES
INVESTISSEMENT	001	Déficit antérieur reporté				- €		2 478 802,38	2 478 802,38
	13911/040	Subvention d'équipement Etat	- €	29 128,00	29 128,00	- €	-	26 890,00	-
	13912/040	Subvention d'équipement Région	29 128,00 €	59 928,00	59 781,00	59 781,00 €	-	60 603,00	60 603,00
	13918/040	Subvention d'équipement autres	59 928,00 €	4 623,00	4 284,00	4 284,00 €	-	6 208,00	6 208,00
	13913/040	Subvention Département	4 623,00 €						
	2031	Etudes	730 613,52 €	217 430,22	372 102,90	589 533,12 €	372 102,90	265 474,35	637 577,25
	2051	Concessions, droits similaires	- €	- €	- €	- €	-		-
	2111	Terrains nus (acquisitions foncières)	183 000,00 €	17 890,00	224 435,00	242 325,00 €	224 435,00		224 435,00
	2121	Plantations d'arbres	159 000,00 €	132 573,21	58 524,11	191 097,32 €	58 524,11	159 000,00	217 524,11
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	35 028,60 €	15 488,80	51 220,60	66 709,40 €	51 220,60	42 065,00	93 285,60
	21351	Installation générale	- €	- €	- €	- €	-		-
	21828	Autre matériel de transport	- €	- €	- €	- €	-		-
	21838	Autre Matériel informatique	4 440,00 €	1 351,20	1 351,20	1 351,20 €	-	3 000,00	3 000,00
	21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	- €	- €	- €	- €	-	1 500,00	1 500,00
	2185	Matériel de téléphonie	- €	- €	- €	- €	-	500,00	500,00
	2188	Autres (matériel topo)	- €	- €	- €	- €	-	1 200,00	1 200,00
	2312	Travaux en cours	228 000,00 €	155 662,74	461 668,26	617 331,00 €	461 668,26	1 617 493,47	2 079 161,73
	2315	Installations, matériel et outillage	- €	- €	- €	- €	-		-
	1318	Autres (remboursement subv aemrc)		63 170,00		63 170,00 €		3 204,00	3 204,00
	4582	Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-		-
	TOTAL DEPENSES Investissement			1 433 761,12	696 759,17	1 167 950,87	1 864 710,04	1 167 950,87	2 187 137,82
RECETTES	001	Excédent antérieur reporté	-	636 220,05	636 220,05			520 923,05	520 923,05
	1068	Autres réserves	121 940,73	121 940,73	121 940,73			198 249,82	198 249,82
	10222	Dotations Fonds divers réserves (FCTVA)	6 344,00	3 670,23	3 670,23			5000,00	50 000,00
	1311	Subventions Etat (amortissable)	34 245,00	28 070,00	44 110,00	72 180,00	44 110,00	22890,00	67 000,00
	1313	Subventions Département (amortissable)	29 757,00	43 989,00	11 706,00	55 695,00	11 706,00		11 706,00
	1318	Autres Subventions (amortissable)	438 337,00	156 822,00	259 728,00	416 550,00	259 728,00	123099,00	382 827,00
	1323	Subventions Département (non amortissable)	22 920,00		9 360,00	9 360,00	9 360,00		9 360,00
	1328	Autres Subventions (non amortissable)	20 868,00	39 789,00	123 874,00	163 663,00	123 874,00	50863,00	174 737,00
	1388	Autres subventions d'1 non transférables	-		-	-	-		-
	28031	Amortissement frais études	88 426,50	87 900,00	87 900,00	-	-	2 000,00	2 000,00
	2805	Amortissement logiciels	367,32	367,32	367,32	-	-	75 000,00	75 000,00
	28121	Amortissement plantations	56 817,50	55 852,00	55 852,00	-	-	1 100,00	1 100,00
	28128	Amortissement Agencement de terrain	7 612,00	7 612,00	7 612,00	-	-	65 000,00	65 000,00
	28141	Construction sol autre-bâti/ménage public	5 642,00	5 642,00	5 642,00	-	-	8 000,00	8 000,00
	28158	Amortissement autres installations, matériel	4 876,00	4 876,00	4 876,00	-	-	6 000,00	6 000,00
	28181	Amortissement installations générales, agencements et divers	6 591,00	6 591,00	6 591,00	-	-	5 000,00	5 000,00
	281828	Amortissement matériel de transport	7 956,00	7 956,00	7 956,00	-	-	7 000,00	7 000,00
	281830	Amortissement matériel de bureau & informatique	8 375,65	5 755,00	5 755,00	-	-	8 000,00	8 000,00
	281848	Amortissement mobilier	-	2 696,89	2 696,89	-	-	7 000,00	7 000,00
	28188	Amortissement immobilisations corporelles (courantomètre)	1 807,00	1 807,00	1 807,00	-	-	2 500,00	2 500,00
	28185	Amortissement (téléphone portable)		126,00	126,00	-	-	400,00	400,00
	021	Autofinancement complémentaire	2 583 503,51			-	-	2 883 841,61	2 883 841,61
	4582	Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-		-
	TOTAL RECETTES Investissement			3 446 387,21	1 217 682,22	448 778,00	1 666 460,22	448 778,00	4 036 866,48
			D	R					
		Fonctionnement résultat cumulé	-	2 677 052,20	X	2 677 052,20		-	-
		Investissement résultat cumulé		520 923,05	- 719 172,87	- 198 249,82	- 719 172,87		1 130 555,79
		GLOBAL		3 197 975,25	- 719 172,87	1 759 629,51	- 719 172,87		1 130 555,79